

## Unité de Traitement Ambulatoire pour Adolescents (UTAA)



L'unité de traitement ambulatoire pour adolescents (11-18 ans) prend en charge les troubles psychiatriques émergents à l'adolescence. Les problématiques peuvent être très différentes d'un adolescent à l'autre, en fonction de son histoire et de la dynamique familiale. Une prise en charge pluridisciplinaire participe à l'évolution favorable des troubles.

## L'offre de soins

- Évaluation des troubles psychiques.
- Prise en charge médico-psychologique de l'adolescent.
- Accompagnement des parents dans le projet de soin.
- Liens avec les différents professionnels du champ médico-social et autres structures de soin si nécessaire.

## Modalités d'admission

- Le professionnel de santé adresseur doit remplir la demande de prise en charge accessible auprès du secrétariat de l'UTAA.
- Pour les représentants légaux, prévoir la pièce d'identité du mineur et des parents (ou détenteurs de l'autorité parentale), le carnet de santé de l'enfant, l'attestation de sécurité sociale et de mutuelle de l'assuré, le livret de famille et les documents relatifs à la séparation des parents le cas échéant.
- Accord de prise en charge suite à une réunion d'équipe hebdomadaire.

## Intervenants

- 2 pédopsychiatres
- 2 psychologues
- 5 infirmiers
- 1 assistante de service social
- 1 secrétaire médicale

## CONTACT

UTAA

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9.00 à 17.00

Mail : [secretariat\\_utaa@ch-perrens.fr](mailto:secretariat_utaa@ch-perrens.fr)

Tél : Tél : 05.56.56.17.86 – Fax : 05.56.56.31.49

Centre hospitalier Charles Perrens

Pôle universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

121 rue de la Béchade, CS81285, 33 076 Bordeaux cedex